



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 4 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ, Maire.

Etaient présents : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU, Mme Fatoumata SOUMARE, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. BENREHAB Ayachi (arrivé à 19h07, point n°1, délibération n°CM-21-001).

Etaient représentés :

Mme Cergya MAHENDRAN	pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD
Mme Sylvie LETOURNEAU	pouvoir à Mme Gülseren EKICI
M. Maurice LEFEVRE	pouvoir à M. Daniel LOTAUT
Mme Maria MORGADO	pouvoir à Mme Liliane GOURMAND
M. Makha DIAKHITE	pouvoir à M. Alexandre KARACADAG
M. Mamady Saiba CAMARA	pouvoir à M. Yacine EL BOUGA

Etaient absents : Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Claude MARSEILLE, Mme MADDI Béatrice.

M. Karthik SANDIRAMOURTY a été désigné comme secrétaire de séance

POINT N°1 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Acquisition, installation et mise en œuvre d'une solution d'enfance famille et de gestion de la relation usagers - Autorisation préalable d'engager la procédure et de signer le marché

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,
- ▶ **AUTORISE** dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation ou à la passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°2 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Attribution – Appel d'offres ouvert – Mission d'Ordonnancement – Pilotage – Coordination du NPNRU du quartier Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** le marché relatif à la mission d'ordonnancement - Pilotage - Coordination du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) du quartier Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres avec la société SETEC ORGANISATION, domiciliée au 42-52, quai de la Rapée à PARIS (75583) pour un montant de 192 410,00 € HT,
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Avis favorable avec réserves de la Commune de Garges-lès-Gonesse sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **EMET** un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise, sous réserve de la prise en compte des contraintes territoriales notamment liées aux nuisances sonores et d'une répartition équilibrée sur

le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France des 25 places d'aire permanente et des 100 places de terrains familiaux locatifs.

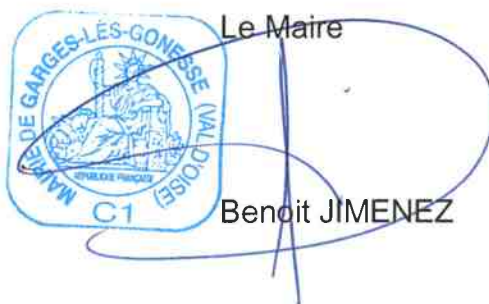
► **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, à Monsieur le Préfet du Val d'Oise et à Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal prend fin à dix-neuf heures et dix-sept minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 5 janvier 2021

Le Maire
Benoit JIMENEZ

The image shows an official blue ink stamp of the Municipality of Garges-lès-Gonesse, Val d'Oise. The stamp is circular with a central emblem and text around the perimeter: "MAYEUR DE GARGES-LÈS-GONESSE (VAL D'OISE)" and "C1". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Benoit JIMENEZ".